REVUE DE PRESSE

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Du 10 au 16 janvier 2023

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

1. COI et ses projets

1.1 Culture : projet ICC.....2
- COI : lancement du projet de développement des industries culturelles et créatives

1.2 Changement climatique.....4
- Pluviométrie en baisse : le changement climatique pointé du doigt

1.3 Pêche.....7
- Eduquer, c'est donner les moyens d'agir

1.4 Coopération.....8
- Coi-Vème Sommet des chefs d'Etat Les Comores expriment leur soutien à Madagascar

2. Centres d'Intérêts

2.1 Société.....10
- Crise de l'eau : Les deux prochaines semaines décisives

2.2 Environnement.....11
- La conservation des océans : le plan spatial marin des Seychelles en phase finale d'achèvement

2.3 Economie.....12
- Programme PADEIR : 10 millions d'euros de l'Union européenne pour le développement des exportations
- Le nouvel accord de partenariat économique avec l'Union Européenne en voie de finalisation
- Une journée de concertation sur l'amélioration
- de la gestion des finances publiques

2.4 Météorologie.....17
- Risque de formation d'une tempête tropicale modérée dans les 5 prochains jours.

2.5 Transition énergétique.....18
- Albioma : La conversion à la biomasse en marche

2.6 Pêche.....19
- Pêche thonière – Une filière discrète mais prospère

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

COI : lancement du projet de développement des industries culturelles et créatives

Coopération régionale dans la culture



Un communiqué diffusé hier par la Commission de l'océan Indien a annoncé le lancement, le 11 janvier à Maurice, du projet ICC, industries culturelles et créatives. Les activités porteront sur les filières des arts chorégraphiques et visuels, sur les patrimoines matériels et immatériels, la formation en management culturel ou en muséographie ainsi que sur la mobilité, la cocréation ou encore la promotion des biens et services culturels.

2023 débute sous des auspices culturels. En effet, le comité de pilotage du projet des industries culturelles et créatives, tenu à Maurice les 9 et 10 janvier 2023, a validé les premières activités. Dans les prochaines semaines, les actions seront lancées. Au programme : formation, mobilité, patrimoine ou encore innovations.

Un projet de genre

Le projet ICC a une particularité. Il est avant tout un projet de promotion de l'égalité femme-homme. En intervenant dans les filières des ICC, la COI ambitionne de renforcer la cohésion sociale et, plus particulièrement, de réduire les inégalités de genre. Ainsi, le projet veillera à une égalité dans l'accès aux opportunités. Les activités devront, entre autres, permettre d'améliorer la participation des femmes aux emplois culturels et aux postes à responsabilité par la formation, de sensibiliser aux discriminations et aux moyens de les prévenir et les combattre, de promouvoir l'inclusion et le respect de la diversité. D'ailleurs, un plan d'action genre sera élaboré sur la base d'un diagnostic régional pour irriguer l'ensemble des actions du projet.

Diversité des activités et des acteurs

L'autre particularité du projet ICC, c'est la diversité. En effet, le projet mobilisera un vaste éventail d'actrices et acteurs des filières des ICC, tant du public que du privé. Les activités porteront sur les filières des arts chorégraphiques et visuels, sur les patrimoines matériels et immatériels, la formation en management culturel ou en muséographie ainsi que sur la mobilité, la cocréation ou encore la promotion des biens et services culturels.

Quelles activités pour 2023 ?

Pour la première année opérationnelle du projet, la COI mettra en œuvre les activités suivantes :

Premier cycle de bourses de mobilité, entre 25 et 40 pour 2023 ;
Inventaire des architectures traditionnelles et des initiatives émanant des femmes porteuses de tradition ;

Création d'un cursus en danse contemporaine, formation de 10 à 15 professeurs / interprètes ;
Podcast sur le patrimoine littéraire, chorégraphique et musical ;
Soutien à l'émergence d'une filière régionale de la création et des arts numériques à travers l'e-sport ;
Formations en management culturel, muséographie, entrepreneuriat culturel…
Certaines activités seront conduites sur plusieurs années, comme les bourses de mobilité. Ces premières actions permettront de lancer un mouvement diversifié d'appui aux ICC. D'autres activités seront mises en place sur les prochaines années, notamment pour la cocréation, la formation diplômante ou encore l'exportation des biens et services culturels.

Un levier de développement socioéconomique

Le cabinet Ernst & Young confirmait en 2018 le potentiel économique des ICC en Afrique et Moyen Orient : 49 milliards de dollars de revenus et 2 millions d'emplois. Dans le cadre du projet ICC, une étude sera conduite pour mieux percevoir la contribution socio-économique des filières aux économies des États membres. Dans tous les cas, il ne fait aucun doute que la diversité des filières participe à l'emploi, à la croissance et à l'épanouissement social.
C'est pourquoi le projet ICC s'inscrit également dans la dynamique de soutien à la relance économique régionale. Et pour cause, une étude de l'UNESCO estime que la pandémie de Covid-19 a entraîné des pertes de revenus des industries culturelles et créatives de 20 à 40 %.

Un partenariat solide pour une Indianocéanie en partage

Le projet ICC est l'une des manifestations du partenariat diversifié de la COI avec l'Agence française de développement en faveur des biens publics régionaux. En effet, l'AFD, bailleur du projet ICC à hauteur de 5,1 millions d'euros, accompagne également la COI dans les domaines de la gouvernance et de la stabilité, de la résilience climatique ou encore de la santé.
« Nous partageons une même vision et un même souci d'investir en faveur de ces biens publics qui conditionnent notre présent et notre devenir », souligne Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI.
Le projet a été officiellement lancé le 11 janvier 2023 en présence de quelque 80 représentants des États membres et partenaires de la COI et, surtout, d'actrices et acteurs des filières des ICC. La cérémonie a, en outre, été marquée par une prestation à trois voix de Shenaz Patel, Daniella Bastien et Mélanie Pérès.

Plus d'informations :

- https://www.commissionoceanindien.org/lancement-du-projet-de-developpement-des-industries-culturelles-et-creatives/
- https://ionnews.mu/projets-icc-pour-une-valorisation-du-patrimoine-materiel-et-immateriel/

Pluviométrie en baisse : le changement climatique pointé du doigt



Maurice fait face en ce moment à une sécheresse météorologique et hydrologique. Les pluies passagères ne sont pas suffisantes pour remplir nos réservoirs. Pourquoi la pluviométrie continue-t-elle d'être déficitaire et quels sont les facteurs à l'origine de ce phénomène ? Des experts font le point.

Prithviraj Booneeady est le directeur par intérim de la station de Vacoas. Il explique que la sécheresse météorologique est caractérisée par un déficit de la pluviométrie qui persiste durant une longue période. La sécheresse hydrologique se produit lorsque les approvisionnements en eau de surface et souterrains sont inférieurs à la normale.

Déficitaire depuis août 2022

« À présent, on est dans une situation sécheresse météorologique et hydrologique. On a enregistré une pluviométrie déficitaire depuis août 2022 avec des réservoirs presque à secs », fait-il ressortir. Prithviraj Booneeady met l'accent sur le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié cette année. Ce document fait mention d'une multiplication des phénomènes extrêmes liés au changement climatique. Maurice, une des petites iles, sera davantage exposée aux phénomènes extrêmes comme des périodes prolongées de sécheresse avec une pluviométrie inférieure à la moyenne saisonnière.

Pas de cyclones

L'hydrologue, Farook Mowlabacus évoque aussi le changement climatique qui provoque des conditions extrêmes, dont la sécheresse et la pluviométrie en baisse. « Nous n'avons pas eu de gros cyclones ces 20 dernières années, encore moins des systèmes qui sont passés au plus près de Maurice. Ce sont les cyclones qui amènent les grosses pluies, bénéfiques aux réservoirs », indique-t-il.

Les pluies de ces derniers jours ne suffisent pas. « Il faut qu'il pleuve pendant au moins trois jours et qu'il y ait des ruissellements d'eau pour que le taux de remplissage des réservoirs grimpe. On peut recueillir 130 mm de pluie en 24 h dans un endroit comme cela a été le cas dernièrement, mais ce n'est pas pour autant que la situation va s'arranger. L'eau va dans la

mer », indique l'hydrologue. Ce dernier ajoute que c'est également un fait que le « rain pattern » a changé.

Baisse de 8 %

L'ingénieur en environnement, Vassen Kauppaymuthoo avance que la pluviométrie varie annuellement en fonction des saisons. « Les services météorologiques ont déterminé que la pluviométrie avait baissé de 8% sur le long terme entre 1950 et 2000 à cause du changement climatique. Une situation causée par le changement climatique, non seulement au niveau de l'atmosphère, mais aussi par les océans qui stockent désormais d'énormes quantités de chaleur, au point où l'on parle aujourd'hui de vagues de chaleur océaniques (comme les canicules sur terre) », soutient notre interlocuteur. Ces vagues de chaleur causent un changement de la circulation océanique globale et du dipôle océanique de l'océan Indien qui est équivalent aux phénomènes climatiques El Niño et La Niña dans l'Océan Pacifique. « Ce phénomène de balancier avec des zones, où la température de l'eau des océans est plus chaude d'un côté du bassin et plus froide de l'autre, entraine des sécheresses d'un côté de l'océan Indien et des pluies torrentielles de l'autre. Ce système influencerait également la formation et la trajectoire des cyclones dans notre région », dit-il.
Vassen Kauppaymuthoo ajoute que ce sont des phénomènes complexes qui ne commencent à être compris que récemment. Ils font encore l'objet de diverses recherches, car la climatologie et l'océanographie sont des sciences complexes. Celles-ci demandent une intégration complexe d'un nombre phénoménal de données, parfois disparates. À titre d'exemple, il évoque le phénomène de la formation et du développement des nuages. Ce phénomène est tellement complexe qu'il ne peut même pas être modélisé avec les ordinateurs les plus puissants du monde. Dans ce cas, nous parlons de modélisation de l'atmosphère (y compris les nuages), des océans et des interactions entre les deux.

Préparation

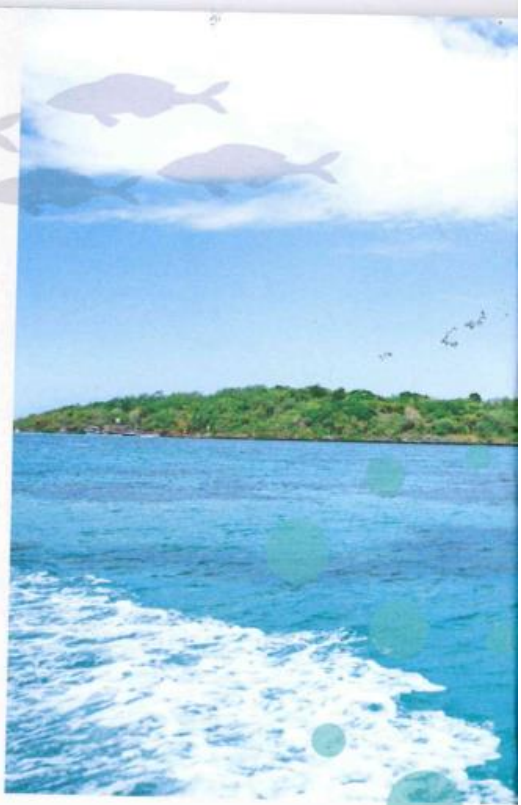
« Le projet Hydromet, piloté par la Commission de l'océan Indien (COI), va commencer à s'attaquer à cet épineux problème et on espère avoir plus de compréhension. Il nous permettra de mesurer et d'avertir / de prévoir les sécheresses ou les pluies torrentielles en avance et ainsi, mieux se préparer », indique l'ingénieur en environnement. Pour lui, il est clair qu'on ne peut remédier à la pluviométrie qui est en baisse ou aux pluies torrentielles. « Il faut comprendre qu'aujourd'hui, avec le changement climatique, on se retrouve dans des situations où après une sécheresse prolongée, une partie de l'ile est sous les eaux alors que l'autre est sous le soleil. Tel a été le cas le mardi 10 janvier dernier avec 124 mm de pluie à Plaisance, 5 mm de pluie à Albion et seulement 18 mm de pluie à Mare-aux-Vacoas », fait-il ressortir.

Vassen Kauppaymuthoo souligne que le monde change et qu'il faut se préparer à faire face aux catastrophes naturelles. Diverses mesures doivent être prises, notamment :
Augmenter le captage et le stockage de l'eau de pluie individuellement et au niveau de la CWA.
S'attaquer aux connexions illégales.
Réparer les tuyaux défectueux.
« Cependant, ce travail ne pourra pas se faire sans l'apport de tous et sans une réflexion en profondeur, intégrée, comprenant tous les acteurs, mais aussi les compétences diverses », estime notre interlocuteur.
Il déclare qu'il faudra penser et s'engager dans le long terme.
« Malheureusement, les sécheresses de 1961, 1980 et 1998 ont été vite oubliées, une fois le retour de la pluie. Est-ce que ce scénario va se répéter en 2023 ? Va-t-on s'attaquer aux vrais problèmes. Seul l'avenir nous le dira », conclut-il.

Éduquer, c'est donner les moyens d'agir. Depuis 2015, le projet Smart Agriculture de la MCA accompagne les planteurs de toutes tailles dans l'amélioration de leurs pratiques agroécologiques, en leur apportant matériels, techniques et connaissances. Côté mer, 20% des captures de thons dans le monde s'effectuent dans le sud-ouest de l'océan Indien. C'est dire l'importance de maintenir l'équilibre de ses précieuses ressources, écosystèmes et fonds marins menacés, entre autres par la surpêche. Dans sa lutte contre cet exercice illégal, la Commission de l'Océan Indien (COI) a récemment fourni aux inspecteurs des pêches des sept pays (dont Maurice) participant au Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP) du matériel informatique, de sécurité et d'enregistrement, afin de stopper plus efficacement le fléau. Alors que 30 % des infractions relevées lors de la 1ère mission en mer du PRSP (en 2007) étaient graves, toutes celles constatées lors de la 59ème (en novembre 2022) étaient mineures.

Éduquer, c'est former. Si la prise de conscience des visiteurs est palpable, la nécessité pour Reef Conservation de poursuivre les campagnes de sensibilisation est indispensable. « Il faut encore plus de formation auprès des centres de plongée, operateurs d'activités de loisirs et usagers de la mer. Plus d'engagement réel sur le terrain ! Parce qu'il est plus facile de like/share que de participer activement ! », nous confie Candice Couacaud, chargée de communication chez Reef Conservation. Pour la MCA, la formation de futurs agriculteurs au sein d'une école technique agricole permettrait de changer le mode de production et de consommation, de booster la conscience et l'éducation. Le projet est à l'étude.

Éduquer, c'est sanctionner. S'agissant de réglementation, le ministère du Tourisme, conduit par Steven Obeegadoo, contrôle les activités des tour-opérateurs et agences locales, hôtels, taxis, etc. Une partie de ses responsabilités est d'autoriser et superviser l'utilisation des embarcations de plaisance et leurs activités connexes, comme l'observation touristique des baleines et des dauphins dans des conditions acceptables. Si la loi initiale de 2012 les régit précisément, les mesures drastiques prises en mars 2020 par la Tourism Authority interdisent aux opérateurs de proposer les pratiques aberrantes de mise à l'eau et nage avec lesdits cétacés ! Côté terre, le constat de l'arrêt total du braconnage des oiseaux de mer sur l'île Ronde est lié à la simple présence de la MWF sur le



Coi-Vème Sommet des chefs d'Etat I Les Comores expriment leur soutien à Madagascar



Le Vème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'Océan indien (Coi) aura lieu à Madagascar cette année. Le directeur général de la coopération Imam Abdillah a déclaré que les Comores qui ont organisé le 4ème sommet en 2014 s'engagent à soutenir Madagascar «pour l'organisation de ce grand rencontre régionale».

Les Comores ont exprimé leur plein et entier soutien à Madagascar pour l'organisation du Vème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'Océan indien (Coi), a indiqué à Al-watwan le directeur général de la coopération internationale, Imam Abdillah.L'officier permanent de liaison (Opl) des Comores auprès de l'organisation régionale a rappelé, dans un premier temps, que «la tenue du 5ème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Coi, a été décidée au 34ème Conseil des ministres de la Coi aux Seychelles, au cours duquel Madagascar s'est proposé de l'accueillir. Dès lors, les Comores qui assuraient la présidence en exercice de cette organisation, des mains des Seychelles, s'étaient engagées à soutenir l'organisation avec le pays hôte».

L'Opl a aussi rappelé les enjeux classiques d'un sommet des chefs d'Etat. «Les sommets de la Coi sont des rencontres politiques entre les chefs d'Etat de la région pour tracer les grandes visions et orientations de l'organisation. La particularité de cette année est que dans la nouvelle architecture institutionnelle de la Coi, à l'issue de retraite ministérielle de Moroni, le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement a été institué comme l'un des organes de la Coi, sans toutefois, en être une instance décisionnelle». Pour Imam Abdillah «ce sommet sera l'occasion de donner une forte impulsion à cet élan d'évolution institutionnelle et d'en définir les grandes orientations pour les années à venir».

Le genre et la jeunesse à l'ordre du jour

Le directeur général de la coopération internationale a, par ailleurs, fait savoir que la jeunesse et le genre seront au cœur de ce grand rendez-vous politique de haut niveau. «La prise en compte des dimensions «jeunesse» et genre» est une recommandation du dernier sommet tenu au mois d'août 2014, à Moroni. En février 2020, la présidence comorienne en exercice avait inscrit ce point à l'ordre du jour de son agenda mais la situation pandémique n'a pas été favorable. Madagascar qui assure actuellement la présidence a pris la balle au bond pour concrétiser cette vision.

C'est dans ce contexte que le Conseil extraordinaire du 22 décembre dernier, a donné son accord pour que la jeunesse devienne un axe transversal dans tous les projets de la Coi. Le Conseil a ainsi donné mandat au secrétariat général de mener une réflexion sur la mise en œuvre de cette recommandation».Pour ce qui est du projet d'adhésion de la Coi comme membre observateur de l'Union africaine, Imam souligne que «la Coi est la seule organisation africaine composée uniquement d'îles», soulignant que cette adhésion «permettrait de porter plus haut et plus fort, la voie des États insulaires dans cette organisation panafricaine».

Crise de l'eau : Les deux prochaines semaines décisives

La pression s'accentue sur le WRMC, qui table sur des pluies diluviennes sur une période prolongée pour éviter le pire…

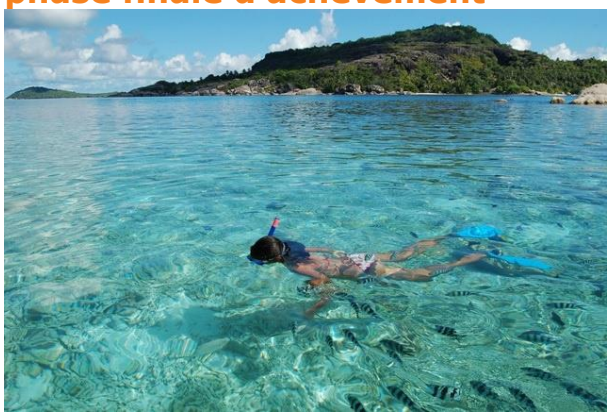


La pression s'accentue sur le Water Resource Monitoring Committee (WRMC), qui s'est réuni mercredi, sous la coupole du ministre de l'Énergie et des Utilités publiques, Joe Lesjongard. Face à la faiblesse des précipitations, nettement inférieures à la moyenne sur cette période de l'année, le comité envisage des aux restrictions d'eau encore plus drastiques pour tenter d'éviter le pire. Dans le contexte actuel, où le taux de remplissage des réservoirs est de 32,1%, une action coordonnée s des secteurs public et privé s'impose sans tarder pour mettre en œuvre des plans d'urgence et d'aide immédiate nécessaires pour repousser au maximum le jour où les robinets seront à sec une fois la barre des 15% du niveau des réservoirs franchi en raison de la qualité de l'eau.
« À côté de ces solutions d'urgence, le WRMC a mis en exergue d'autres efforts pour parer au stress hydrique, dont la récupération et le captage de l'eau de pluie que nous encouragerons vivement pour les particuliers et les professionnels », confie une source à la CWA. Les membres dudit comité croisent les doigts pour que les dernières prévisions, la station météorologique de Vacoas, faisant état de pluies diluviennes sur une période prolongée à partir du 1e février, se concrétisent cette fois-ci, quand bien même cette dernière prévoit de fortes précipitations ce mardi ou mercredi.
Aux maux extrêmes, les extrêmes remèdes. Il sera intéressant de suivre lesmesures que prendra le Water Resource Monitoring Committee (WRMC) dans les jours à venir pour faire face à cette sécheresse historique. Et ce ne sont pas les quelques heures de fortes pluies qui ont arrosé l'île au cours de la semaine écoulée qui ont inversé la tendance.

Lire aussi :

Changement climatique : petit à petit, Maurice sombre

La conservation des océans : le plan spatial marin des Seychelles en phase finale d'achèvement



Les Seychelles ont une zone économique exclusive (ZEE) de 1,3 million de kilomètres carrés d'océan. (Gerard Larose)

(Seychelles News Agency) - Le plan spatial marin des Seychelles (SMSP) devrait être mis en œuvre cette année, les travaux finaux étant maintenant terminés, selon un haut responsable.
L'initiative SMSP est axée sur la planification et la gestion de l'utilisation et de la santé durables et à long terme de l'océan des Seychelles. Le SMSP concerne l'ensemble des 1,35 million de km² de l'océan des Seychelles et soutiendra l'économie bleue des Seychelles de différentes manières.
Le SMSP sera le premier plan spatial marin complet pour l'océan Indien occidental et sera la deuxième plus grande zone océanique couverte par un plan spatial marin, après la Norvège.
« Le SMSP est en phase de zonage et mise en œuvre. Il vise à achever le plan spatial marin pour examen public et approbations du gouvernement en 2023. Des retards importants ont été enregistrés en raison de la pandémie mondiale à partir de mars 2020. Les travaux ont progressé pendant la pandémie à l'aide de réunions virtuelles et plusieurs projets ont été achevés pendant cette période, notamment la politique de SMSP, les valeurs des services écosystémiques dans les aires marines protégées et le matériel de communication pour préparer la mise en œuvre », a déclaré Helena Sims, chef de projet pour la SMSP, qui travaille pour The Nature Conservancy, une ONG internationale.
Le travail qui reste maintenant à faire comprend l'établissement d'une option de gouvernance du plan spatial marin, l'obtention de l'approbation des règlements pour les aires marines protégées (AMP) ainsi que la promulgation du SMSP.
Le SMSP comprend également la démarcation de plus de 410 000 km² de l'océan des Seychelles en AMP, dont il y en aura 13 au total, qui contiennent des zones clés pour le thon, les herbiers et les coraux. **Suite de l'article**

Programme PADEIR : 10 millions d'euros de l'Union européenne pour le développement des exportations



Le PADEIR aidera les entreprises malgaches à mieux exporter.

Le Programme d'appui Au Développement des Exportations et à l'Intégration Régionale (PADEIR) vise à aider Madagascar à renforcer son développement économique durable et inclusif par sa capacité exportatrice.

La réunion qui s'est tenue avant-hier dans la salle de conférence du ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation à Anosy a marqué une nouvelle étape dans la mise en œuvre de ce projet qui entre dans le cadre de la politique d'industrialisation massive menée par le gouvernement.

Retombées positives

La séance de travail qui a vu la présence des représentants du MICC et de l'Union européenne, partenaire technique et financier du projet tournait essentiellement autour des moyens à mettre en œuvre afin de faire en sorte que la Grande île puisse tirer au maximum profit des retombées positives du PADEIR. L'objectif global de ce projet est de renforcer le développement économique durable et inclusif de Madagascar. Outre le MICC, les principaux bénéficiaires du projet sont les entreprises exportatrices du secteur privé et le groupe de travail sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) du Comité National en charge des négociations commerciales internationales. Un projet qui aura son pesant d'or dans la promotion des échanges internationaux quand on sait que plus spécifiquement le PADEIR se fixe comme objectif d'améliorer l'accès aux marchés de l'Union européenne et des marchés régionaux, ainsi que la compétitivité de chaînes de valeur exportatrices.

Accès facilité aux marchés internationaux

Parmi les résultats escomptés figure, notamment, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs de la politique de promotion des exportations. Un appui institutionnel sera ainsi renforcé afin de bénéficier d'un cadre juridique et politique et des services à l'exportation améliorés pour le MICC en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique commerciale et de la mise en place de l'Agence de la Protection des Exportations de Madagascar (APEX).

Suite de l'article

POST-COTONOU

LE NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE AVEC L'UNION EUROPÉENNE EN VOIE DE FINALISATION

AVEC LA CONCLUSION PROCHAINE DU NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ENGAGEANT L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS ACP, UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉS S'OUVRE POUR MAURICE.

JOANNA SEENAYEN



VERS la mi-2023, un nouvel accord de partenariat économique complet sera conclu entre l'Union européenne (UE) et le groupe des pays de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe, qui comprend Maurice, Madagascar, les Seychelles et le Zimbabwe. Selon Vincent Degert, ambassadeur de la Délégation de l'Union européenne auprès de Maurice, ce sera le premier accord de libre-échange moderne et complet de l'UE avec des pays d'Afrique subsaharienne.

Cet accord de libre-échange a été mis en application en mai 2012, depuis que Maurice l'a signé en 2009 avec les Seychelles, le Zimbabwe et Madagascar. Selon Vincent Degert, l'on a enregistré une hausse de 10 %, voire plus dans le commerce total entre l'UE et Maurice depuis la mise en œuvre de l'accord et des 10 millions d'euros de projets financés par l'UE via le soutien financier accordé à Maurice pour accompagner la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique intérimaire (APEi). Il souligne que Maurice est le pays qui a tiré le plus avantage de cet accord post-Cotonou.

L'APEi entre l'UE et Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe comprend la suppression des droits et des quotas de l'UE pour les importations en provenance de ces pays, l'ouverture progressive des exportations de l'UE vers ces pays, les règles d'origine, la pêche et la défense commerciale, les règles de coopération au développement ou encore les mécanismes de règlement des différends. L'APEi approfondi ou l'APE complet intégrera, quant à lui, d'autres volets. Ceux-ci comprennent une révision des règles d'origine et du chapitre pêche ; des règles modernes concernant les douanes et la facilitation du commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, une libéralisation du commerce des services, une libéralisation des investissements et du commerce digital.

Ils comprendront également une transparence accrue des marchés publics, des règles modernes sur la protection des droits de propriété intellectuelle, un chapitre sur la concurrence, des obligations en

Maurice, le premier partenaire des Vingt-Sept

Le montant du commerce entre l'UE et Maurice entre 2012 et 2021 s'est élevé à Rs 15,18 milliards. En prenant en compte les exportations de 2012 à 2021, Maurice est le pays qui a tiré le plus avantage de l'APEi. Parmi les pays du groupe AfOA5, il demeure le premier partenaire commercial de l'UE de manière continue. Rappelons cependant que les Comores ont signé l'APEi en juillet 2017 et ont commencé à l'appliquer en février 2019.

ACTU

termes de commerce et de développement durable, une coopération accrue en termes d'agriculture, un mécanisme de prévention et de règlement des différends et un chapitre de coopération au développement économique pour accompagner les pays à mettre l'accord en œuvre et à en tirer parti.

NOUVELLE ALLIANCE AFRIQUE-EUROPE

Le dixième cycle de négociations en vue de l'approfondissement de l'APEi s'est tenu en décembre dernier à Bruxelles. La conclusion des négociations est ainsi prévue pour mi-2023. «*Le futur accord de libre-échange sera moderne et complet. Il contribuera à la réalisation des objectifs de la nouvelle Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables*», fait valoir Vincent Degert.

Le nouveau cadre général et juridique dans lequel s'inscrivent les relations entre l'UE et les 79 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), à savoir l'Accord de partenariat économique, se déploie comme un accord de libre-échange autorisant les pays à bénéficier d'un accès au marché européen en franchise de droits et de quotas pour tous les produits, rappelle Vincent Degert. En contrepartie, le groupe d'Afrique orientale et australe dont fait partie Maurice, autorise l'accès à leur marché pour une part substantielle de leurs importations en provenance de l'UE, en franchise de droit.

Néanmoins, une asymétrie perdure : alors que le libre accès au marché européen est immédiat et concerne l'ensemble des produits, il est prévu que l'ouverture des marchés des pays de l'AfOA5 (Maurice, les Comores, Madagascar, les Seychelles et le Zimbabwe) soit progressive dans le temps et ne concerne pas la totalité des produits. «*La suppression (ou réduction) des tarifs douaniers signifie que le consommateur achète à moindre coût et que les entreprises peuvent s'équiper à meilleur marché pour améliorer leur compétitivité. Au final, c'est plus de profit pour les entreprises et de l'argent économisé pour les particuliers qui peuvent dépenser cet argent dans d'autres biens et services, ce qui accentue la croissance*», explique Vincent Degert.





Vincent Degert (ambassadeur de la Délégation de l'Union européenne auprès de Maurice)

Maurice exporte un gros volume de thon sur le marché de l'Union européenne en franchise de douane

PROTÉGER L'INDUSTRIE LOCALE

De même, les biens qui sont exclus du champ de la libéralisation pour les importations en provenance de l'UE ont été choisis par les autorités mauriciennes.

«*L'APE a aussi pris des dispositions pour éviter que les importations n'inondent le marché domestique et ne portent préjudice à l'industrie locale, telles que l'exclusion des produits sensibles de la libéralisation, des mesures de sauvegarde et mesures spéciales pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la protection de l'industrie naissante. Les produits sensibles sont totalement exclus de la libéralisation. Et c'est Maurice qui a choisi les exclusions en tenant compte des priorités du pays et après consultations avec les industries nationales*», souligne Vincent Degert.

Rappelons que les pays de l'AfOA5 ont l'obligation de libéraliser un minimum de 80% des lignes tarifaires afin que l'accord de libre-échange soit conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Maurice et les Seychelles ont décidé de leur propre chef de porter cette libéralisation à 96% et 98 % respectivement.

Comme son nom l'indique, précise Vincent Degert, l'APE est un accord de partenariat économique qui favorise l'intégration régionale et le développement économique. C'est ainsi que l'accord permet de développer la compétitivité des industries locales, de diversifier l'économie mauricienne et d'intégrer les chaînes de valeur régionales, résume-t-il. L'industrie locale est amenée à rehausser son niveau de production en respectant les normes internationales. Cela ouvrira également davantage de perspectives aux entreprises nationales, qui pourront saisir les opportunités offertes par la zone de libre-échange continentale africaine.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPAGNIES D'IMPORT ET D'EXPORT

Par année, le nombre d'entreprises mauriciennes qui importent de l'UE ou exportent vers l'UE sous l'APEi.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de compagnies d'export	303	434	443	415	405	392	386	373	333	305	286	266
Nombre de compagnies d'import	0	1	2	6	16	16	19	10	52	67	66	20

Les importations de l'UE ont aussi connu une hausse de + 29 %. Par contre, on note une baisse de l'ordre de -15 % dans les exportations vers l'UE. En 2021, le commerce total entre Maurice et l'UE s'élevait à 1,25 milliard d'euros, soit 22 % du commerce total de Maurice. Ainsi, l'UE reste le premier partenaire commercial de Maurice, suivi de la Chine (14 %) et de l'Inde (12 %). Une enveloppe totale de 418 millions d'euros d'exportations a été enregistrée en 2021, ce qui représente 29 % des exportations totales mauriciennes. Parmi les États membres de l'UE, la France reste la principale destination des exportations mauriciennes, représentant 29 % des exportations mauriciennes vers l'UE en 2021.

Il faut savoir que l'UE a fourni un soutien financier aux autorités mauriciennes de l'ordre de 10 millions d'euros pour accompagner la mise en œuvre de l'APEi. Certains projets financés sont le National e-Licensing System (NELS) sous la responsabilité de l'Economic Development Board ; une assistance technique pour la revue des processus au niveau des services publics chargés des permis et licences pour rationaliser les processus d'octroi de licences ; une assistance technique pour un examen du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de quatre secteurs clés de l'économie, à savoir, l'utilisation des terres et la construction, le commerce et la logistique, le tourisme, et la santé et sciences de la vie afin d'améliorer le cadre légal et réglementaire à Maurice ; une évaluation de l'impact de la réglementation (Regulatory Impact Assessment) en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et la mise en place du cadre juridique et l'agence de surveillance.

L'aide comprend également une assistance technique afin de revoir la structure de l'Office de la propriété intellectuelle à Maurice (OMPI), de finaliser tous les règlements d'application pour la loi sur la propriété intellectuelle, de finaliser tous les documents pertinents relatifs à l'adhésion de Maurice aux différents traités administrés par l'OMPI, d'établir le Conseil de la propriété intellectuelle et le mécanisme d'application de la propriété intellectuelle. Le projet soutient également le renforcement continu des capacités des responsables et acteurs publics (dont du milieu académique, de la recherche, etc.) et privés de la propriété intellectuelle.

Gain de 1,9 milliard d'euros par an pour les exportateurs

Ayant un accès en hors taxes et sans quota sur les marchés de l'UE depuis 10 ans, le pays exportateur qu'est Maurice gagne un minimum de 2 milliards d'euros par an, souligne l'ambassadeur de l'UE, Vincent Degert. *«Sur la seule année 2021 et sur la base de nos calculs qui portent sur les 15 produits principaux, ce qui représente 69 % des produits exportés depuis Maurice vers l'UE, les exportateurs mauriciens ont bénéficié de 1,9 milliard d'euros. Ces exportations n'auraient en grande partie pas, ou pas totalement pu être réalisées sans l'accord de partenariat économique intérimaire qui leur a offert un tarif préférentiel à zéro»*, soutient-il.

Produits principaux exportés vers l'UE	Valeur en EUR (2021)	Tarif Erga Omnes	Tarif AfOA	Gains des exportateurs (EUR)
Autres Thons et listaos (skipjack)	2 537 969 449	24 %	0 %	609 112 668
Sucre blanc (Quantité: 119 503 073 Kg)	2 206 599 006	41.9 EUR/100kg	0 %	50 071 788
Filets dénommés longes	1 867 841 251	24 %	0 %	448 281 900
Thons et listaos entiers ou en morceaux à l'exclusion des poissons hachés à l'huile végétale	1 784 631 352	24 %	0 %	428 311 524
Autres sucres de canne (Quantité : 38 001 610)	1 024 91 5 074	41,9 EUR/100kg	0 %	15 922 674.59
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets	846 496 673	12 %	0 %	101 579 601
Instruments et appareils pour la médecine et la chirurgie	626 975 905	0 %	0 %	-
Tee-shirts et maillots de corps, en bonneterie	567 344 991	12 %	0 %	68 081 399
Primates	563 366 841	0 %	0 %	-
Médicaments sans antibiotiques/harmones/alcaloïdes/ vitamines.	499 418 120	0 %	-	-
Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes	368 476 651	12 %	0 %	44 217 198
Diamant non industriel même travaillés, mais non montés ni sertis	349 014 810	0 %	0 %	-
Autres préparations et conserves de poissons *(Tous pays tiers à l'exception du Royaume-Uni) (Maurice Tarif préférentiel (01/01/2022 au 31/12/2022)*	335 682 874	24 %	0 %	80 563 890
Réveils et pendulettes, à mouvement de montre	317 279 378	4,7 %	0 %	14 912 131
Bracelets de montres et leurs parties	302 150 651	6 %	0 %	18 129 039
Total				**1 879 183 812**

Une journée de concertation sur l'amélioration de la gestion des finances publiques

16/01/2023 Nassuf Ben Amad



La troisième réunion du comité de pilotage du Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF) a eu lieu samedi 14 janvier dernier. Elle consistait à améliorer la gestion des finances publiques pour contribuer à des politiques publiques plus efficaces, stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté et les inégalités. Elle vise aussi l'amélioration de la performance de l'AGID dans la mobilisation des recettes publiques.

Le ministère des finances par le bais du Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF) a organisé samedi 14 janvier dernier la troisième réunion du comité de pilotage du PAGF. Les échanges avaient pour but d'améliorer la gestion des finances publiques pour contribuer à des politiques publiques plus efficaces, stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté et les inégalités. Mais aussi pour appuyer à l'amélioration de la performance de l'AGID dans la mobilisation des recettes.

« Cela fait partie du manuel de procédures du projet. Chaque période, nous avons deux comités de pilotage qui réunissent les bénéficiaires du projet, le ministère des finances et les acteurs observateurs du projet, pour valider la période passée et mettre en place un plan d'action. Comme nous sommes dans une nouvelle année, on les a réunis pour faire une évaluation sur le semestre passé, puis tracer une feuille de route pour cette année 2023. Donc, on va se focaliser sur l'amélioration de la gestion des finances publiques pour contribuer à des politiques publiques plus

Suite de l'article

Risque de formation d'une tempête tropicale modérée dans les 5 prochains jours.

par Sarah Patel



Une zone suspecte est présente.

Au cours des prochains jours, un système tropical devrait se développer au nord-est de Madagascar à proximité de l'île d'Agaléga, et devrait devenir une tempête tropicale modérée avant la fin de la semaine à venir.

Dans un premier temps, il devrait se déplacer vers le nord-est de Madagascar et pourrait y provoquer des fortes pluies à partir de mercredi.
Du côté des Mascareignes, une dégradation du temps est attendu en deuxième partie de semaine, mais son ampleur est encore incertaine. Il est encore trop tôt pour envisager de manière fiable d'éventuels impacts au delà des 5 prochains jours.

Ces prévisions seront précisées dans les jours à venir, les habitants de Madagascar et des Mascareignes sont donc invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation.

Albioma : La conversion à la biomasse en marche


Dans six mois, la centrale thermique de Bois-Rouge n'utilisera plus un gramme de charbon. (Photo Emmanuel Grondin)

Dans six mois, la centrale thermique de Bois-Rouge ne brûlera plus, au côté de la bagasse, que des pellets de bois. Celle du Gol dans dix-huit mois. Et l'an prochain, Albioma n'importera plus du tout de charbon. L'électricité ainsi produite sera alors issue à 100 % de la biomasse.

L'électricité consommée dans l'île reste très largement dépendante des ressources fossiles (charbon et fioul). En 2021, les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, bagasse, éolien, biogaz) n'ont pesé que pour 28 % du mix électrique. Mais cette part va notablement augmenter dès cette année avec la conversion à la biomasse des deux centrales thermiques d'Albioma, d'abord à Bois-Rouge puis au Gol. Le charbon va totalement disparaître, remplacé en majorité par des résidus de bois importés et issus de forêts exploités durablement. Un premier pas sur la voie de la Transition énergétique.

Albioma a reçu ses premiers pellets de bois en août dernier. Dans l'attente de la mise en route des impressionnants dômes de stockage de 45 000 mètres cubes chacun, installés sur le Port Est, ils ont été livrés par camion sur le site de la centrale thermique de Bois-Rouge, également équipée de deux dômes plus petits.

PÊCHE THONIÈRE – Une filière discrète mais prospère

14 janvier 2023 Commenter L'Express de Madagascar 192 Vues 11 minute(s) pour lire



Le ministre Paubert Tsimanaoraty Mahatante et Emmanuel Berck, négociateur pour l'Union Européenne lors de la conclusion des négociations de pêche entre Madagascar et l'Union Européenne, le 4 novembre 2022.

Les entreprises (pêche, conserverie…) opérant dans la filière thon, jouent souvent la carte de la discrétion. Mais elles n'évoluent pas moins sur un créneau qui reste florissant.

Madagascar a connu ses premiers débuts dans la pêche thonière dans la première moitié des années 1970, avec le lancement des activités de deux sociétés. La première, la Kaigai Gyogyo Kabushiki Kaisha (KGKK), a entrepris une campagne de prospection à la canne dans la zone comprise entre Nosy Be, les Comores et les iles Aldabra. Les trois canneurs ayant participé à cette campagne ont débarqué quelque 4 000 tonnes de thon. Les résultats assez encourageants de cette opération ont motivé la création de la Compagnie Malgache Nippone de Pêcherie (Comanip) qui exploitait neuf canneurs. En 1974, cette société a pu réaliser des captures de l'ordre de 11 000 tonnes. Ces expériences ont montré l'existence de la ressource et le potentiel de la filière thon dans la Grande île.

Fort de ces enseignements, conscient de l'évolution des pêches mondiales, surtout depuis l'instauration des Zones économiques exclusives par la nouvelle Convention du droit de la mer, Madagascar a saisi l'opportunité pour progresser dans l'exploitation thonière. Aussi, divers accords de pêche ont-ils été conclus et une conserverie de thon créée à Antsiranana. Sur le plan régional, la coopération se trouve renforcée par la mise en œuvre du Projet régional thonier dans le cadre de la Commission de l'océan Indien (COI). Mais comme Madagascar ne maitrise pas encore la filière thon en général, du fait de la difficulté de commercialiser les produits en raison du coût élevé et du caractère sophistiqué des investissements, il a été jugé prudent de ne pas investir seul dans cette activité, mais plutôt de prioriser la coopération avec l'étranger. La conclusion des accords de pêche illustre cette politique.

Suite de l'article